

Compte rendu de la séance du mardi 06 juillet 2021

Excusée : Catherine Bogaert

Procuration : Catherine Larnaude à Cécile Pascaud

Secrétaire de la séance: Christophe Charneau

Ordre du jour:

- Organisation des réunions publiques avec les riverains pour les projets d'aménagement de la Route des Bouèges, Route de la Chapelle et parking de l'école ;
- Point sur les travaux de la station d'épuration ;
- Point sur les travaux des saisonniers ;
- Divers

Organisation des réunions publiques pour les projets d'aménagement de voirie :

La commission voirie et bâtiment se réunira fin août afin d'organiser les réunions avec les riverains de la Route de la Chapelle et de la Route des Bouèges.

Le marché concernant la réfection de la Route de la Chapelle sera lancé dans l'été pour attribution courant septembre. Les travaux devront être réalisés en suivant.

Pour l'aménagement de la Route des Bouèges, nous n'avons pas de retour de la CDC suite à notre courrier de demande d'aide financière. 10% du montant des travaux seront pris en charge par les entreprises de la zone économique.

Des entreprises seraient intéressées pour acheter une partie de la parcelle appartenant à M. et Mme Figuières (le long de la RD6) pour y installer leurs entreprises. Si le projet aboutit, il faudra veiller à l'intégration paysagère.

Travaux station d'épuration :

Les 4 chasses de la station qui ne fonctionnaient plus ont été remplacées. Le montant des travaux s'élève à environ 12 000€. Les postes de relèvement ont été nettoyés.

Emploi des saisonniers :

Le premier groupe a commencé lundi. Tout se passe très bien, bons retours des agents. Les travaux qui leur sont confiés sont l'entretien des haies, des petits travaux dans les bâtiments, peinture du mobilier urbain, plateforme de broyage....

Divers :

Locataires :

- Kévin Bellair a quitté le logement situé Rue de la Laurière qu'il a laissé en parfait état. La locataire du logement 1 situé au 14 Grande Rue a également quitté le logement. Les cautions pour les 2 logements peuvent être restituées.

- 2 saisonnières occupent le logement meublé temporaire pour les 2 mois d'été.

La convention avec le CCAS d'Angoulême devrait être signée prochainement.